



Togo/ Des kits solaires individuels à partir de 100 F par jour !

A partir de 100 F par jour, les populations togolaises pourront, d'ici la fin de l'année, disposer de kits solaires individuels leur permettant de garantir une électricité propre, viable et de qualité. Ceci à la faveur d'une initiative présidentielle dénommée « CIZO » qui vise à étendre l'accès à l'électricité à plus de 02 millions de togolais au cours des cinq prochaines années.

Le projet, initié par le Chef de l'Etat, ambitionne de porter le taux d'électrification rurale de 7 % à plus de 40 % d'ici 2022. Il s'agira d'apporter à l'horizon 2022, à plus de 2 millions de citoyens (soit environ 300.000 foyers), un accès à l'électricité par la fourniture de kits solaires individuels à coûts abordables, lesquels kits seront payés de manière échelonnée via les porte-monnaie mobiles.

Le volet opérationnel de l'initiative sera conjointement porté par le ministère des mines et de l'énergie et celui de l'économie numérique. Selon les informations, une phase pilote portant sur un total de 20.000 kits sera lancée dès le quatrième trimestre de 2017 avec l'appui d'opérateurs de kits solaires qui seront sélectionnés par appel à propositions.

La mise en œuvre de cette initiative mobilisera un

investissement de plus de 68 milliards de F CFA sur 5 ans, et sera essentiellement financée par des capitaux privés pour des raisons d'efficacité et d'efficience.

David



Communiqué du Conseil des Ministres du jeudi 22 juin 2017

Le conseil des ministres s'est tenu, ce jeudi 22 juin 2017, au palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Le conseil a :

- adopté un (01) projet de loi et examiné en 1^{ère} lecture un (01) autre projet de loi ;
- examiné et adopté trois (03) décrets;
- écouté sept (07) communications ;
- suivi un divers et une nomination.

Au titre des projets de loi :

Le projet de loi adopté par le conseil porte autorisation de

ratification de l'accord portant création de l'institution de la mutuelle panafricaine de gestion des risques, signé à Prétoria le 23 novembre 2012.

Créée dans un contexte d'aggravation des catastrophes naturelles, la mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) a pour but d'aider les Etats membres à réduire les risques de pertes et de dommages causés par des événements météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles qui affectent les populations africaines en fournissant des réponses ciblées aux désastres d'une manière rapide et avec des appuis financiers.

Aussi, est-elle dotée d'une compagnie d'assurance sur laquelle les Etats parties peuvent transférer leurs risques de catastrophes naturelles.

L'adhésion de notre pays à cette mutuelle permettra au Togo de bénéficier des programmes de renforcement des capacités de l'ARC et de l'assistance financière en cas de survenance de catastrophes naturelles ainsi que de l'accompagnement de l'institution dans la planification et la gestion prompte des risques de catastrophes naturelles.

Le projet de loi, examiné en première lecture par le conseil, porte sur l'avant-projet de code foncier et domanial en République togolaise.

Au titre des décrets :

Le premier décret adopté par le conseil des ministres est relatif au contrôle technique automobile au Togo en accord avec la directive N°16/2009 du 25 septembre 2009 de l'UEMOA.

Ce décret renforce les dispositifs de contrôle technique des véhicules en cours dans notre pays en l'adaptant aux normes admises au sein de l'espace UEMOA.

Il consacre la vérification périodique de l'état des véhicules

mis en circulation dans notre pays, sur la base des normes internationales ainsi que le modèle et le type de matériels adaptés pour assurer les différents contrôles.

Ce décret participe de la volonté du gouvernement togolais de réduire les accidents de la circulation et d'assurer le maximum de sécurité aux usagers de la route.

Le deuxième décret adopté par le conseil porte institution d'un schéma de gestion de la sécurité routière au Togo.

Prenant en compte l'augmentation constante des accidents de la circulation en dépit de la nette amélioration de l'état des infrastructures routières, et en se basant sur les coûts socio-économiques importants de ces accidents sur le Produit Intérieur Brut (PIB), le présent décret harmonise le schéma de gestion de la sécurité routière dans notre pays avec les dispositions en vigueur au sein de l'espace UEMOA.

Le nouveau schéma, défini suivant une approche participative, prend en compte tous les secteurs concernés par la sécurité routière au Togo et prévoit un mécanisme d'évaluation sur la base des indicateurs internationalement reconnus en matière de sécurité routière.

Le troisième décret adopté par le conseil de ce jour est relatif à l'organisation des journées de purification au Togo.

Les cérémonies de purification au Togo constituent une activité ponctuelle et une initiative qui entre dans le cadre des actes symboliques.

Ces cérémonies doivent permettre de promouvoir d'avantage l'esprit d'apaisement, de tolérance et de compréhension mutuelle au sein de la population togolaise et contribuer à la consolidation du climat de décrispation en prélude au programme de réparation engagé par le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN).

Cette initiative s'inscrit, naturellement, dans le cadre du processus de mise en œuvre des recommandations de la CVJR et des actions de réconciliation menées par le HCRRUN.

La période du 03 au 09 juillet 2017 a été retenue par le HCRRUN pour l'organisation des cérémonies de purification sur toute l'étendue du territoire national par les quatre (4) grandes confessions religieuses, à savoir l'église catholique représentée par la conférence épiscopale, l'église évangélique représentée par le conseil chrétien, le culte musulman représenté par l'union musulmane, et les cultes traditionnels représentés par le bureau national des chefs traditionnels du Togo.

Au titre des communications,

La première communication conjointe présentée par le ministre des mines et de l'énergie et la ministre des postes et de l'économie numérique est relative à la mise en œuvre de l'Initiative Présidentielle « CI-Z0 ».

L'initiative présidentielle « CI-Z0 » a pour objectif de permettre à plus de 2 millions de togolais d'accéder à l'électrification d'ici 2022 grâce aux Kits solaires individuels payés de manière échelonnée via les porte-monnaie mobiles. Cette initiative ferait passer le taux d'électrification rurale de 7% à plus de 40% d'ici 2022.

L'ambition de cette initiative présidentielle est de s'appuyer sur la vulgarisation de la téléphonie mobile et les modèles d'affaires innovants pour assurer massivement l'électrification en faveur des populations en milieu rural au Togo.

Par ailleurs, afin que la mise en œuvre de ce programme soit la plus efficace et afin d'accroître l'impact du secteur privé dans l'économie togolaise, la commercialisation des Kits solaires individuels se fera par des acteurs privés. Le rôle de l'Etat étant de mettre en place les conditions pour un

exercice efficace par les acteurs du secteur privé.

Le coût global de l'initiative est estimé à environ 8,7 milliards de Franc CFA auxquels viendront s'ajouter un investissement privé de plus de 60 milliards de franc CFA pour électrifier 300.000 ménages soit plus de 2 millions de personnes. Une phase pilote avec 20.000 kits sera lancée avant la fin de l'année 2017.

La deuxième communication présentée par le ministre des mines et de l'énergie est relative à l'adhésion du Togo à l'accord cadre portant création de l'alliance solaire internationale (ASI).

Cette initiative lancée par le président de la République française et le Premier ministre indien le 20 novembre 2015 lors de la cérémonie d'ouverture de la conférence des parties édition 21 (COP 21) vise à faciliter et accélérer le déploiement de l'énergie solaire dans cent vingt et un (121) pays.

Les objectifs de cet accord cadre étant en conformité avec la vision du gouvernement togolais, de faire de la promotion des énergies renouvelables une des solutions dans la desserte des populations rurales. Le conseil a instruit le ministère des mines et des affaires étrangères d'enclencher le processus d'adhésion du Togo à cette initiative.

La troisième communication relative à la défense de l'Etat devant les juridictions a été présentée par le ministre de la justice et des relations avec les institutions de la République.

Géré actuellement par un groupement de trois cabinets, il apparait de plus en plus un déficit dans le suivi de l'ensemble des dossiers dans lesquels l'Etat togolais est impliqué.

Face à ces difficultés, le conseil a instruit le ministre

chargé de la justice d'engager des réflexions devant aboutir à la création d'une agence judiciaire devant représenter l'Etat dans les instances juridictionnelles tant au plan national qu'international.

La quatrième communication présentée par le ministre de la justice et des Relations avec les institutions de la République est relative à la grève des greffiers du Togo.

Avec son collègue de la fonction publique, ils ont rendu compte au conseil des échanges qu'ils ont eus avec le syndicat national et l'association nationale des greffiers du Togo afin de mieux appréhender les préoccupations et doléances exprimées et d'expliquer, en retour, les considérations et les facteurs qui déterminent la position du gouvernement à propos de la question des statuts particuliers ou spéciaux de manière générale.

Ainsi, tout en réaffirmant sa disponibilité et sa volonté à examiner les questions tendant à l'adoption de ces statuts au cas par cas, et lorsque des spécificités et particularités des cadres ou corps des agents ou personnels visés le justifient, le gouvernement a été emmené à retirer le projet de loi précédemment soumis à l'assemblée nationale sur la base de l'article 90 alinéa 2 de la Constitution. Les discussions vont se poursuivre avec les greffiers.

La cinquième communication présentée par le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine est relative à la préparation de la quatrième session de la commission mixte permanente de coopération Togo-Ghana.

En application du point 4 du communiqué conjoint sanctionnant la visite officielle que son Excellence Nana AKUF0-ADD0 a effectuée dans notre pays du 02 au 04 mai dernier, les ministres des affaires étrangères togolais et ghanéen ont convenu de tenir au cours de la dernière semaine du mois de

juillet 2017, la quatrième session de la commission mixte permanente de coopération entre le Togo et le Ghana.

Cette rencontre permettra aux deux gouvernements de revisiter les différents points du procès-verbal sanctionnant les travaux de la précédente session et de prendre des engagements nouveaux afin de parvenir à des accords bénéfiques pour nos populations respectives.

La sixième communication présentée par madame la ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, est relative aux opérations d'assistance aux sinistrés des inondations dans le grand Lomé.

Les pluies de ces derniers jours ont provoqué des inondations dans certains quartiers du grand Lomé. Dès le 16 juin 2017, des dispositions urgentes ont été prises par le gouvernement en vue d'évaluer l'ampleur des dégâts et de recenser les sinistrés.

Des équipes interministérielles ont été constituées et déployées sur le terrain dans les neuf quartiers affectés par les inondations. Au total, 534 ménages soit 2704 sinistrés ont été recensés. Pour aider ces populations sinistrées à se relever du choc et des dégâts causés par les inondations, des opérations d'assistance se sont déroulées les 17 et 18 juin 2017.

En termes d'assistance, au total, près de 27 tonnes de maïs, 14 tonnes de riz et 3720 litres d'huile ont été distribués. Par ailleurs, une assistance financière a été apportée aux ménages sinistrés.

Au cours de ces opérations d'assistance, les ministres sur le terrain ont exprimé aux sinistrés la compassion du Chef de l'Etat, du Premier ministre et du gouvernement. Le conseil exhorte l'ensemble du gouvernement et de la population à demeurer vigilants durant toute la saison des pluies.

La septième communication présentée par le ministre de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie est relative à une offre de stage de formation et d'assistance du gouvernement Japonais.

Le conseil se félicite de l'excellence des relations entre le Togo et le Japon et salue ces opportunités offertes pour des formations de haut niveau.

Au titre des divers,

Les 4 et 5 juin 2017 la Conférence des chefs d'Etat de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest Ouest (CEDEAO) s'est tenue à Monrovia au Libéria.

Au cours de ce sommet, Son Excellence Monsieur le Président de la République a été élu, par ses pairs, Président en exercice de la CEDEAO pour les 12 mois à venir au vu de ses qualités de négociateur et d'écoute de son peuple et des peuples du continent et de sa volonté affichée de lutter contre l'insécurité en Afrique.

Unanimement, le conseil a adressé ses admirations au Chef de l'Etat et l'a assuré de la détermination du gouvernement à jouer, à ses côtés, sa partition pour réussir son mandat en vue d'une meilleure intégration des peuples dans les douze mois à venir. Ce qui permettra aux peuples togolais et africains de voir que les lignes ont bougé sous sa présidence.

Au lendemain de son élection, le Chef de l'Etat s'est rendu à la frontière terrestre Togo-Ghana pour se rendre compte des préoccupations des populations et prendre des mesures énergiques afin d'apporter des solutions à des manquements graves constatés.

Au titre des nominations :

Le conseil a procédé à la nomination du Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Kara.

Fait à Lomé le 22 juin 2017,

Le Conseil des ministres



Réformes : L'ANC annonce un sit-in devant le Parlement européen

La lutte pour l'obtention des réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles s'exporte au delà des frontières du Togo. L'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) est visiblement prête à tout pour obtenir ces fameuses réformes qui ne cessent de diviser la classe politique togolaise. La Fédération Internationale Europe-Asie de la formation politique de Jean Pierre Fabre annonce un sit-in le samedi 22 juillet 2017 devant le Parlement Européen, basé à Strasbourg en France.

Les responsables de cette fédération viennent d'adresser un courrier au Service des autorisations de manifestations du parlement européen.

« Cette manifestation est destinée à réclamer la mise en place des réformes constitutionnelles et institutionnelles c'est-à-dire l'application sans condition de l'Accord Politique Global (APG) signé depuis 2006, sous l'observation de l'Union

Européenne, entre les acteurs Politiques et toutes les composantes de la Société Civile Togolaise mais que, les Autorités pérennes du TOGO refusent obstinément de mettre en œuvre jusqu'à ce jour », peut-on lire dans le courrier signé de Kokou GLOKPON, Conseiller à l'organisation de la fédération.

Par ailleurs, cette Fédération du parti du chef de file de l'opposition togolaise entend saisir l'occasion pour exprimer son mécontentement suite à la dernière répression des étudiants du campus universitaire de Lomé.

Bruno OBOE



Le MMLK demande la dissolution de l'examen du BAC 1 du système éducatif togolais

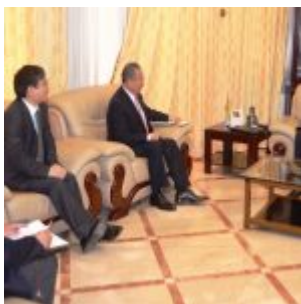
Le Mouvement Martin Luther King (MMLK) s'interroge sur la nécessité de l'examen du Probatoire (BAC 1) actuellement en cours au Togo. Pour cette organisation de la société civile togolaise, cet examen doit être dissous du système éducatif togolais.

« Avec le probatoire, on ne peut pas faire grande chose parce qu'il n'est jamais demandé à quelqu'un qui aspire à un travail de fournir un dossier dans lequel on demande le probatoire, ce qui veut dire que le probatoire n'a plus sa valeur », a indiqué sur une radio de la place, le président du MMLK, Pasteur Edoh KOMI qui estime que cet examen fait échouer plusieurs fois, beaucoup de personnes qui pouvaient réussir au Baccalauréat deuxième partie (BAC II).

Par ailleurs, souligne le MMLK, cet examen fait des frais énormes aux parents qui se plaignent beaucoup. Le Pasteur Edoh KOMI préconise que l'argent déployé sur l'ensemble du territoire pour cet examen *« pouvait servir à réfectionner des bâtiments scolaires qui sont dans un état désuet »*.

« Pour nous, la classe de Première doit être une classe de passage pour les élèves et c'est en terminale qu'il faut tester et voir la capacité des uns et des autres à pouvoir accéder à l'enseignement supérieur. Tôt ou tard, le probatoire finira par disparaître », a-t-il ajouté tout en demandant aux parents d'élèves et syndicats de lancer le débat pour en finir le plus tôt possible avec cet examen au Togo.

Cris DADA



Le chinois Qian Tang sollicite le soutien du Togo pour accéder à la tête de l'UNESCO

En octobre prochain, il sera procédé à l'élection d'un nouveau Directeur général de l'UNESCO. Au rang des candidats à ce poste, figure l'actuel sous-directeur de l'institution, le chinois Qian Tang actuellement dans une campagne de lobbying en Afrique.

Mardi, il a été reçu par le Premier ministre Komi Sélom Klassou. Objectif, solliciter le soutien du Togo à sa candidature à la tête de l'organisation.

Ils sont en effet neuf candidats à s'affronter pour la direction de cette institution onusienne qui s'occupe de l'Education, la Science et la Culture.

Février dernier, c'est le conseiller de l'émir du Qatar, Hamad Bin Abdulaziz Al-Kuwari, également candidat à ce poste, qui était chez le Chef du Gouvernement togolais pour le même objectif.

La Rédaction



Le Togo rend hommage à ses martyrs !

Le 21 juin de chaque année, le Togo rend hommage à ses martyrs. La tradition de cette journée de recueillement et de souvenir a été encore respectée ce mercredi avec des cérémonies de dépôt de gerbe de fleurs sur l'ensemble du territoire pour le repos de l'âme de tous ces citoyens qui se sont sacrifiés pour que naisse le Togo.

A Lomé, c'est la place des martyrs qui a servi de cadre à la cérémonie officielle de la « Fête des Martyrs », marquée par le dépôt d'une gerbe de fleurs au pied de la stèle par le Premier Ministre Komi Sélom KLASSOU.

La cérémonie a connu la présence de plusieurs autorités dont le Président de l'Assemblée Nationale, Dama Dramani, des présidents des institutions de la république, des membres du gouvernement, du corps diplomatique et consulaire accrédité au Togo, des Forces Armées Togolaises (FAT), et des chefs traditionnels.

La Rédaction



Claude LEROY : « La vision 2019 est toujours d'actualité » !

Après le faux pas de la première journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2019, le sélectionneur des Eperviers du Togo compte tout mettre en œuvre pour qualifier l'équipe nationale à la prochaine coupe du football continental. S'exprimant mardi sur l'avenir des Eperviers, Claude Leroy a en effet souligné que « la vision 2019 est toujours d'actualité », autrement dit, remporter les autres rencontres de ces éliminatoires pour une qualification à la prochaine CAN prévue au Cameroun.

Avant le match contre la Bénin pour le compte de la deuxième journée de ces éliminatoires, Claude Leroy entend organiser une nouvelle tournée de prospection pour détecter et convaincre de nouveaux joueurs à rejoindre la sélection nationale.

« La prospection de nouveaux joueurs continue. J'irai suivre certains joueurs dans des matches amicaux. Il y a des joueurs en France, Belgique, Suède, Angleterre que je vais suivre. La porte n'est fermée à personne », a indiqué Claude Leroy.

Le technicien français compte bâtir une équipe plus compétitive avec de jeunes joueurs (chose qu'il a déjà commencé) autour d'une ossature composée de certains cadres notamment Emmanuel Sheyi Adébayor, Djene Dakonam, Atakora Lalawele ou encore Ilhas Bebou. « L'équipe est vieillissante et la seule façon de faire évoluer les choses c'est de s'appuyer sur les locaux », a laissé entendre Claude Leroy qui ajoute : « La vie n'est qu'un perpétuel recommencement de même que le football. On prenait toujours les mêmes joueurs et tout le monde avait l'air d'être satisfait. Je me suis rendu

compte que cette équipe ne pouvait pas produire des résultats exceptionnels et il fallait injecter de l'enthousiasme ».

Il a en outre apporté des éclaircissements sur l'absence de certains cadres à la dernière rencontre de la sélection nationale : « Je n'ai pas pris Romao, parce qu'il avait annoncé au dernier moment qu'il ne venait pas au stage d'Algérie, et en équipe nationale, ça ne fonctionne pas comme ça. Akakpo était déçu de ne pas être titulaire à la CAN (2017, (Ndlr). Floyd c'est un mystère pour vous et pour moi, il ne répond pas à une convocation du sélectionneur. C'est à la Fédération de prendre des décisions sur ces genres de choses. Pour Serge Gakpé, il a raccroché pour des raisons de famille ».

Pour rappel, les Eperviers du Togo ont été battus (1-0) par les Fennecs d'Algérie le 11 juin dernier à Blida lors de la première journée des éliminatoires de la CAN 2019. La prochaine rencontre est prévue en mars prochain face au Bénin.

David SOKLOU



A la recherche de propositions de réformes

politiques au Togo

La Commission de Réflexion sur les Réformes Politiques, Institutionnelles et Constitutionnelles s'inscrit dans une dynamique inclusive en faveur de la mise en œuvre de ces réformes tant souhaitées par les acteurs politiques togolais. Ce mardi, les membres de cette commission présidée par Mme Awa Nana Daboya, ont échangé avec les responsables des Comités de Paix et les Chefs traditionnels venus de toutes les préfectures du pays.

Il s'agit non seulement de porter à la connaissance de ces acteurs sociaux, la mission de la Commission sur les réformes, mais aussi et surtout d'échanger avec eux et de recueillir leur avis et suggestions en termes de proposition de réformes. L'objectif, c'est également de faire des Comités de Paix et des Chefs traditionnels, des relais de la mission de la Commission auprès des populations à la base.

Selon les explications de Mme Awa Nana Daboya, la commission entend par cette démarche d'inclusion, aller vers les populations et toutes les couches sociopolitiques, administratives, civiles et non civiles pour un consensus élargi.

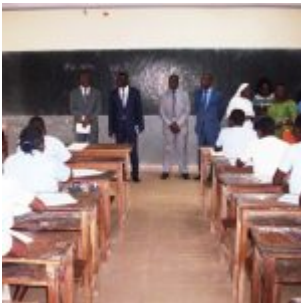
« Il s'agit des réformes en profondeur, des réformes étendues à tous les domaines de la vie de notre pays pour un meilleur vivre ensemble. La commission entend à l'issue de toutes ces rencontres et débats auprès des populations, sortir des propositions de réformes qui collent à nos valeurs, qui reflètent les aspirations de tous les citoyens », a-t-elle ajouté.

Les résultats de cette commission sont donc très attendus d'autant plus que la question de ces réformes est le principal sujet qui alimente l'actualité sociopolitique au Togo. Le parti au pouvoir et l'opposition se jettent la

responsabilité du blocage de la mise en œuvre de ces réformes pourtant souhaitées par tous.

Créée par décret présidentiel du 9 janvier 2015, la Commission de Réflexion a pour mission de « *proposer dans les meilleurs délais, un texte de réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles qui tient compte de notre histoire, reflète nos réalités et répond aux aspirations du peuple togolais* ».

Cris DADA



Togo/ Démarrage de l'examen écrit du probatoire 2017

Les élèves de la classe de Première ont entamé ce mardi sur l'ensemble du territoire, l'examen du BAC 1 encore appelé Probatoire. Ils sont 52 193 candidats pour le compte de l'enseignement général et 14.092 pour l'enseignement technique à frapper sur la porte de la classe de Terminale dans les différents centres d'écrit.

L'effectivité du démarrage de cet examen a été constatée ce matin dans certains centre d'écrit de Lomé par le ministre Komi Paalamwé TCHAKPELE en charge des enseignements primaire et secondaire accompagné de son collègue Georges AÏDAM de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ces derniers ont salué le bon déroulement des épreuves et ont

encouragé les élèves à donner le meilleur d'eux-même.

L'examen du probatoire ouvre le bal des examens de fin d'année pour le compte de l'année scolaire 2016-2017 au Togo. Il prend fin le samedi prochain.

Bonne chance à tous les candidats.

La Rédaction



2ème évaluation du processus d'adhésion du Togo au Commonwealth

La demande d'adhésion du Togo au Commonwealth est à une deuxième étape d'évaluation. Après celle de février dernier, une nouvelle mission de l'organisation séjourne en effet actuellement dans la capitale togolaise pour une 2^{ème} évaluation du processus d'adhésion du pays à cette grande famille composée de 52 États.

Lundi, la mission conduite par Mme Yvonne Apea Mensah a eu une séance de travail avec le patron de la diplomatie togolaise, Pr. Robert Dussey. La mission aura également à consulter les responsables des institutions de la République de même que les couches sociopolitiques et économiques du pays.

L'adhésion du Togo au Commonwealth est motivée par la volonté de diversifier davantage les relations de coopération et de partenariat. A l'issue de ce processus qui comporte en tout quatre étapes d'évaluation, le Togo entend se faire de nouveaux amis et retrouver par ailleurs ses anciens amis notamment la Grande Bretagne, l'Australie ou encore la Nouvelle Zélande.

Pour rappel, le Commonwealth est une organisation intergouvernementale créée en 1949 avec pour siège à Londres. Elle fait la promotion d'une série de valeurs communes telles que l'égalité, la non-discrimination, la démocratie, la bonne gouvernance et la primauté du droit au sein de ses pays membres.

En outre, l'organisation joue un rôle important pour le progrès social et économique de ses membres. Le CFTC (Fonds du Commonwealth pour la coopération technique) soutient notamment les efforts des pays membres en développement afin d'accélérer le rythme de leur croissance économique.

David